

Paris, le 31 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée 2018 : Les Départements accompagneront 3 376 300 collégiens

Tout au long de l'année, les Départements accompagnent **3 376 300 collégiens** et se mobilisent pour assurer les conditions de leur réussite. Ils consacrent un budget global de près de **4,6 milliards d'euros aux collèges**, soit une moyenne de **1 362 euros par collégien**. Temps fort du calendrier scolaire, la rentrée est l'occasion de rappeler les missions que les Départements mènent au service des collégiens et de leur famille.

Les Départements assurent la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation de **7 150 collèges en Métropole et dans les territoires ultramarins**. Responsables du recrutement, de la gestion et de la rémunération des personnels de soutien des collèges, ils gèrent également les cantines scolaires où sont composés, préparés et servis des repas équilibrés et sains, pour plus de **2,3 millions de collégiens** chaque jour. Les Départements encouragent de plus en plus l'approvisionnement auprès de plateformes qui proposent des produits frais issus de productions locales et de l'agriculture biologique.

Au-delà de ces chiffres, les Départements multiplient les initiatives afin de faire du collège un lieu d'épanouissement et d'apprentissage pour les jeunes. L'une de leur priorité est le **numérique éducatif**. La maîtrise des technologies usuelles de l'informatique et de la communication fait désormais partie du socle de compétences que chaque élève doit posséder à l'issue de sa scolarité au collège. L'ensemble des Départements est par ailleurs engagé dans le Plan National Numérique pour l'Ecole depuis 2017.

Ils multiplient les politiques volontaristes en matière d'accès aux activités sportives et culturelles, de sensibilisation à l'environnement ou d'apprentissage de la citoyenneté avec la mise en place des assemblées départementales de collégiens. A titre d'exemples, plusieurs Départements proposent des plateformes en ligne d'aide aux devoirs et à la recherche de stage.

Des Départements mettent également en place un accueil renforcé pour les élèves en situation de handicap. Rappelons que les Départements financent et organisent leur transport scolaire.

Les Départements continuent d'accompagner les familles des collégiens tout au long de leur scolarité au travers de divers dispositifs. Ils accordent des aides financières directes ou indirectes pour soutenir les familles ayant un enfant scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat telles que les bourses départementales ou les aides spécifiques pour une scolarisation dans le cadre des SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté).

Les Départements mettent tout en œuvre pour garantir aux collégiens les clés du succès et leur souhaitent une bonne rentrée !

[Lien vers le dossier de rentrée 2018](#)

Chiffres-clés :

Nombre de collèges (en France métropolitaine, DOM, publics et privés) : **7 150**

Nombre de collégiens (en France métropolitaine, DOM, publics et privés) : **3 376 300**

Nombre de demi-pensionnaires : **2.3 millions**

Budget global des Départements consacré aux collèges : **4.6 milliards d'euros** (dont **3.6 milliards d'euros** en dépenses de fonctionnement) soit en moyenne **1 362 euros** par collégien

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.